
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Lundi 19 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE,
SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Samedi soir 17 Mars.

QUAND l'honneur a parlé aux Officiers François, nos Législateurs ont beau multiplier les Décrets; nos Philosophes ont beau traiter l'honneur de préjugé, toute la philosophie de ces Messieurs est au bout de leur épée, tout leur honneur est auprès du panache qui rappelle Henri IV, & ce panache n'étoit pas tricolor. Ils courent le chercher où ils le voient encore. Vous verrez que bientôt de ceux qui l'ont connu il n'en restera pas un seul en-deçà du Rhin. En voilà encore un bon nombre qui viennent de traverser ce fleuve pour se joindre aux Bourbons. C'est par cette nouvelle que s'ouvre la Séance. Cela fait mal au cœur de nos Législateurs; vite l'ordre du jour.

En voici bien d'un autre. C'est un Département, celui de la Lozère, qui prétend que le Club Jacobite de Marvejols & autres n'ont aucun droit de concerter entre eux des mesures hostiles, sous prétexte d'ancêtre l'aristocratie dans la ville de Mendès; que ces Messieurs au moins devroient prendre l'avis des Municipalités. Pour répondre à ces plaintes, pour constater ce droit des Clubs, M. Bazir demande qu'il soit fait mention honorable des Marjeillois qui n'avoient pas consulté davantage Messieurs les Municipales pour leur expédition sur Aix. Un reste de pudeur constitutionnelle écarte la mention honorable; & la plainte du Département de la Lozère est renvoyée aux Comités.

Dans un tout autre sens, une Députation du Département du Rhône vient présenter les vœux de nombre de Patriotes à la mode pour marcher contre l'aristocratie, qui fait d'affreux progrès. Le Comité de Surveillance est chargé d'examiner s'il est temps d'expédier ces ordres, c'est-à-dire, d'ouvrir l'affreuse boucherie d'une guerre civile, pour faire dominer ou de force ou de gré la Constitution de la Liberté. Le Ministre de la Guerre rendra compte des mesures ou prises ou à prendre pour commencer par Arles, c'est-à-dire par l'exécution du Décret sur cette ville; & demain les

Commissaires civils, qu'on y avoit envoyés, rendront compte de leur mission à la Barre.

M. le Rapporteur chargé de l'expédition à décréter contre les biens des Chevaliers de S. Lazare & du Mont-Carmel, commence par annoncer que ces biens sont une acquisition à faire, bien meilleure qu'on ne l'avoit pensé; puis il conclut à les déclarer Nationaux, c'est-à-dire excellens à fondre en Assignats, en accordant une pension aux Commandeurs. C'est la seconde fois qu'on lisoit ce projet de Décret, c'en est assez pour l'acquisition; elle est jugée très-bonne, & décrétée. Un des articles réservait quelques indemnités pour ceux qui avoient payé cent louis leur expectative. M. Guadet consent à ces indemnités pour ceux qui ont réellement payé cette somme, & non pour ceux, dit-il, qui sont connus pour n'avoir jamais eu cent louis dans leur poche, comme M. l'Abbé Royou, si ce n'est peut-être depuis qu'il fait l'*Ami du Roi*. Les Tribunes rioient de l'ingénieuse épigramme. Quant à nous, sans faire les honneurs de la bourse de M. l'Abbé Royou, nous remarquerons que plus il seroit connu pour l'avoir moins bien garnie que M. Guadet, plus il a droit à quelque estime, puisqu'il est au moins bien connu pour avoir abandonné une chaire de mille écus par an, quoiqu'il n'eût qu'à jurer pour la garder. Au reste, M. le Rapporteur a répliqué que l'épigramme de M. Guadet portoit au moins à faux, en ce que M. l'Abbé n'étant que Chapelain, n'a manifesté aucune prétention.

Séance du Dimanche 18 Mars.

Déjà des réformes & de grandes réformes à faire dans le Clergé constitutionnel! Le projet n'est pas flatteur pour ceux qui en font l'objet; ces réformes n'en font pas moins le sujet d'un Ouvrage offert à l'Assemblée; & M. Lecointre Piravo n'en demande pas moins mention honorable pour l'Auteur. L'Assemblée fait plus, elle envoie cet Ouvrage au Comité d'Instruction.

Le Ministre de l'Intérieur écrit que d'après les nouvelles données par les Administrateurs du Département de l'Aisne, les derniers Marchés ont été assez paisibles.

M. Amelot annonce un nouvel *auto-da-fé* de huit millions d'Assignats,

M. Genfonnet, proclamé Président, s'empare du Fauteuil.

Suit un Rapport sur la réparation à faire au Maire d'Etampes. M. le Rapporteur conclut à ce qu'il soit élevé sur la place du Marché de cette Ville une pyramide triangulaire, sur laquelle on lira les inscriptions suivantes, 1^o. *Henri Simoneau, élu Maire d'Etampes le est mort le* 2^o. sur la seconde face: *Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas au devoir qui m'est prescrit par la Loi.* 3^o. Sur la troisième: *La Nation Française, pour honorer la mémoire du Magistrat du Peuple, qui est mort pour la Loi. Décret de l'Assemblée Nationale du 18 Mars 1792.*

L'inscription adoptée, l'Assemblée décrète encore que M. le Président écrira à la veuve du Maire en lui envoyant un extrait du procès-verbal, en attendant qu'il soit fixé pour elle & ses enfans, une pension convenable.

M. Charrier demandoit pour le Maire les honneurs du Panthéon; un second eût voulu décréter au moins un deuil de trois jours; un troisième proposoit une médaille à frapper en mémoire de cet événement; l'Assemblée s'en tient au projet de Décret, en ajoutant mention honorable du Procureur de la Commune, blessé à la même occasion.

Les Commissaires civils de retour de la ville d'Arles paroissent à la Barre. En voulant écarter les soupçons qu'on a jetté sur leur patriotisme, en cherchant à prouver l'impartialité & la sagesse de leur conduite, leur Orateur fait mal-adroitement mention de quelques dispositions blâmables des Amis de la Constitution & de leur Club, établi au commencement des troubles; il s'étonne que ces Messieurs se soient crus & dits chargés de prévenir les loix, d'aller même au-delà. Avec la même impolitesse, il nous parle d'un Prêtre affermé qui s'étoit attiré de la part des Commissaires, de vives réprimandes, pour avoir qualifié un enfant inconnu de Monédier dans son extrait de baptême. Ce Prêtre, nous dit-il encore, obligé de quitter la ville par un crime de faux, n'a pas manqué de publier qu'il avoit été chassé comme Patriote. L'Orateur a bien eu l'imprudence de parler avec éloge des Corps administrateurs d'Arles. De fréquens murmures lui ont appris qu'il connoissoit peu les dispositions de l'auditoire. S'il en avoit encore douté, M. Antoine le les manifeste assez, en s'écriant que ce rapport n'est qu'une apologie scélérate des contre-révolutionnaires; que son auteur n'est qu'un lâche menteur.

M. Lacroix veut que le Président réponde aux Commissaires que l'Assemblée examinera leur rapport & leur conduite; mais qu'ils peuvent se retirer. Les Tribunes applaudissent. M. le Président s'en tient à la réponse que M. Lacroix lui a dictée.

Des Juges de Paix appellent l'attention de l'Assemblée sur la Police de Paris; & reçoivent les honneurs de la Séance.

Le Ministre de la Guerre annonce, au nom du Roi, que la Garde que la Constitution lui a donnée, vient de commencer son service; que

les premières difficultés, élevées sur la répartition des postes, ont été applanies par les ordres que Sa Majesté a donnés en assignant à la Garde Nationale les Postes de l'intérieur le plus près possible de sa personne; le Ministre ajoute qu'il a donné des ordres pour augmenter les forces militaires du Midi.

Des Agriculteurs, voisins de Corbeil, se plaignent de la cherté des grains. En attendant qu'ils puissent les avoir à meilleur marché, honneurs de la Séance.

M. Pottin de Vauvineux paroît de nouveau à la Barre avec un cadeau de cinquante mille liv. en Assignats, demandant toujours qu'ils soient brûlés, & promettant d'en offrir de nouveaux dans le cours de la semaine. Le cadeau paroît d'abord suspect à M. Coffin, qui voudroit voir d'abord M. de Vauvineux payer ses dettes; quelques autres Membres marquent des inquiétudes sur la nature des Billets qu'il présente, & sur l'espèce de commerce ou de jeu qui rendent M. Pottin si généreux.

M. le Président lui dit que ce cadeau a quelque chose d'extraordinaire, néanmoins l'Assemblée l'accepte & s'en contente.

LIVRES NOUVEAUX.

Leçons élémentaires d'Histoire naturelle, par demandes & par réponses, à l'usage des enfans; par M. Coue, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorency, Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris, &c. Seconde édition in-12, 165 pages. A Paris, chez les frères Barbou, rue des Mathurins. 1792.

M É L A N G E S.

LA nouvelle Garde constitutionnelle du Roi a prêté Vendredi, entre les mains de la Municipalité, le Serment que lui a prescrit l'Assemblée Nationale. Cette troupe a paru très-bien composée, & son rassemblement étoit d'un bel effet. Elle n'avoit, ce jour-là, que son petit uniforme. La Cavalerie est très-bien montée. Le Roi a fait l'avance des chevaux. Après la prestation de ce serment, toute cette troupe, tant à cheval qu'à pied, s'est rendue dans la principale cour des Tuileries. Le Roi & la Reine ont paru à un balcon; & aussitôt les cris de *Vive le Roi*, se sont faits entendre, & tous les fabres se sont croisés en l'air en signe d'hommage & de satisfaction. Plusieurs voix, sorties de la foule qu'avoit réuni la curiosité, ont crié *vive la Nation*, en élevant des bonnets de laine au bout d'un bâton, & tout le monde s'est tu. Cela nous rappelle une observation faite par quelqu'un, à la dernière représentation du *Club des bonnes gens*. Elle fut très-orageuse, comme on fait. Celui qui avoit tenu dans le Parterre le bonnet rouge au bout d'une

pique pendant toute la pièce, déclama, quand la tonie fut baillée, avec une vraie fureur contre les Aristocrates. Tout le monde sembloit l'approuver par le silence qu'on observoit. Il croit le moment favorable pour faire répéter le cri de *vive la Nation* : il l'entonne ; & tout le monde de s'enfuir, sans dire mot, comme si la foudre fût tombée. Il resta seul avec dix-huit à vingt de ses Collègues.

Dès Vendredi dernier la Garde constitutionnelle du Roi a pris ses postes au Château. Elle laisse par-tout ceux d'honneur à la Garde Nationale. La première a fait à celle-ci tous les sacrifices imaginables pour qu'on puisse jouir des effets d'une bonne intelligence entre ces deux Corps. A cette époque, MM. les Cent-Suisses, que la nouvelle Garde remplace, se sont trouvés sans fonctions, & ils se sont retirés ; plusieurs ont été, dans la même soirée, au Club des Jacobins pour se consoler de leur inaction. Cette retraite ne laisse pas de faire quelques Mécontents parmi eux. C'est un germe de jalousie & même de haine contre la Garde constitutionnelle. Dans la même soirée de son installation, on s'est permis, sous les fenêtres du Château, des propos contre ces nouveaux Gardes. *Il y a parmi eux, disoit-on, d'anciens Gardes-du-Corps. — Ce ne sont pas là des Militaires ; ils n'ont ni étendards, ni canons. — Ils ne sont pas même Citoyens. Ils ne sont aptes à aucune place de la nouvelle existence civile. Leur condition est au-dessous de celle des Valets. — C'est par de semblables propos que des groupiers se laissoient endoctriner, & animer contre cette Garde constitutionnelle. Mais tous les honnêtes Citoyens voient avec plaisir cette force réunie autour du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale.*

Car, il faut le dire, Paris est plus peuplé qu'on ne le pense, d'excellens Citoyens véritablement attachés à leur Roi & à leurs devoirs. Jamais peut-être la Religion n'y a été aussi florissante que dans ces momens de persécution. L'univers entier seroit touché, & les Peuples les plus pervers seroient édifiés, si nous leur retracions ici le tableau des bonnes œuvres, des actes de Religion & de charité qui sont l'occupation journalière d'une foule immense de personnes qui ne demandent qu'à être ignorées, & qui ne cessent de lever des mains pures au ciel pour le salut de leur Patrie. Mais gardons-nous de lever le voile qui les déroberoit à la vue des ennemis de tout bien & des persécuteurs de la vertu. C'est le moment de mettre en pratique la maxime du Sage : *Cache ta vie.*

O ! bonheur, c'est toi qu'on desire,
On t'aime, on te perd, & je croi.
Que je t'ai rencontré chez moi,
Mais je me garde de le dire.
Quand on se vante de t'avoir,
On en est privé par l'envie ;
Pour te garder, il faut favoir
Te cacher & cacher SA VIE.

Forcés au silence par cette vérité frappante, nous n'en dirons pas moins, que quiconque a con-

noissance de la piété éminente & de la ferveur d'un nombre infini de bons Catholiques, ne peut désespérer, s'il croit en Dieu, du salut de la France. Oui, plus que tous les conseils & tous les efforts des hommes englués encore des vices qui les ont rendus l'opprobre & le jouet de leurs semblables, la religieuse violence que les gens vraiment pieux font au ciel, délivrera la France de l'horrible impiété qui l'opprime, & rendra à sa première splendeur ce pays qui renferme encore tant d'ames justes. Déjà le courage d'une bonne conscience épurée, par les persécutions horribles & atroces de l'athéisme & du philosophisme, anime les personnes les plus foibles ; jusqu'aux femmes qui commencent à s'aguerir contre les périls & les outrages. Portes de l'assurance d'être agréables à leur Dieu, elles voient les périls sans en être effrayées. Elles ne s'arment que du mépris contre les indignes ennemis du Trône & de l'Autel. Par-là, elles sont plus admirables encore que cette Héroïne Hongroise qui, sous le costume d'un Soldat, servit, avec d'autres prisonniers, à augmenter le triomphe de l'entrée du Vainc Sinan à Constantinople, dans la guerre de 1591. Ce Musulman osa prêter un motif mal-honnête à la métamorphose de cette fille, qui étoit jeune & belle. Ce soupçon l'indigna. « J'ai voulu, dit-elle, venger mes parens immolés à mes yeux ; & la haine que je vous porte, ne laisse point de place à l'amour dans mon cœur. Aucun de mes compagnons n'a soupçonné mon sexe ; dix Musulmans égorgés de ma main le démentoient & prouvoient que j'étois homme ».

Tant de courage dans cette jeune fille fut récompensé par ces Barbares infidèles. Les Turcs furent frappés d'étonnement & de respect. Cette Héroïne fut présentée au Sultan ; on la promena en triomphe dans Constantinople, & on la renvoya comblée de présens.

Soyons donc assurés que la noble confiance qu'inspirent aux plus foibles la justice de leur cause, & l'idée d'avoir pour eux le Dieu vengeur des forfaits donne à la partie de notre Nation opprimée, une force dont on peut tout espérer. Jusqu'ici, le plus grand de tous nos crimes est peut-être d'avoir désespéré du retour à l'ordre ou de ne l'avoir attendu que des hommes. Rappelions-nous aujourd'hui, plus que jamais, cette belle maxime de Tacite : La plupart des foibles succombent moins sous la force, ou sous l'adresse de leurs ennemis, que sous leur propre désespoir. *Ne Othonem quidem, duois arte, aut exercitibus vi, sed praeproperâ ipsius desperatione victum, jam magnum principem fecit.* Histor. II.

Au reste, le concours des Puissances Etrangères passe, pour ainsi dire, les vœux de ceux qui désirent voir renaître l'ordre en France. L'Impératrice des Russies a donné les ordres les plus pressans pour le prompt équipement de la flotte qu'elle destine à cette expédition. Plusieurs mêmes prétendent que déjà cette flotte est en mer. Il est au moins très-certain que cette Cour, ainsi que celle de Suède, ont notifié à celle de Londres leur projet de faire sortir de leurs Ports chacune une flotte considérable.

Dans la Séance des Jacobins du Vendredi 16

Mars, on a rendu compte de l'installation de la nouvelle Garde constitutionnelle du Roi. On y voit qu'il y a eu des débats assez vifs pour déterminer à qui resteroit le poste d'honneur dans l'intérieur du Château. L'Etat-Major de la Garde Nationale s'étoit prêté à le céder à la nouvelle Garde; mais les Grenadiers qui étoient chez le Roi, ne voulurent livrer leurs postes qu'aux Volontaires. Les choses s'arrangèrent cependant, & pour que chacun obtint une portion du poste d'honneur, on convint de partager en deux la pièce la plus prochaine de l'appartement du Roi, & on y établit une cloison. Dans l'une des portions, est la Garde Nationale, & dans l'autre la Garde de Roi, Cavalerie. La Salle occupée par les Cent-Suisses, l'est actuellement par la Garde du Roi, Infanterie.

Avant-hier, lorsque les postes ont été changés à la Garde montante, il régnoit entre la Maison militaire du Roi & la Garde Nationale la plus parfaite union. Dans la vue même de fraterniser sans obstacles, les uns & les autres ont fait procéder sur-le-champ, d'un commun accord, à la démolition de la cloison. Les Chefs de la nouvelle Maison militaire, instruits de cette démolition, accoururent pour l'arrêter; il ne restoit plus alors que la charpente; on ordonne que la tapisserie soit rattachée; & personne ne s'y oppose.

Hier, il y a eu peu de mouvement; le tumulte qu'on appréhendoit, n'a pas eu lieu. Cependant au moment où la Garde constitutionnelle alloit pour relever celle de service au Château, on a remarqué trois de ses Officiers qui avoient des crépes noirs à leurs bras. *A bas*, leur a-t-on crié, *les crépes*. Deux les ont ôtés, & mis dans leurs poches. Le troisième s'y étant refusé, on a voulu l'arracher de son bras; il a tiré son épée: il a été assailli d'une foule de braves gens qui alloient lui donner une leçon patriotique, s'il n'avoit trouvé la facilité de s'évader. Aussi-tôt on a fait entendre le cri *ça ira, ça ira*; & dans le même instant, huit ou dix particuliers ont élevé des bonnets rouges au bout d'une pique, & tout le monde de crier, *vive la Liberté*.

Discours du Roi à la Garde Nationale, le 16 Mars, au moment où la Garde constitutionnelle a pris ses postes au Château.

MESSIEURS,

« MA Garde Militaire, rassemblée conformément à la Constitution, commence son service auprès de moi, & la Garde Nationale n'aura plus qu'une Garde d'honneur à fournir; mais je n'ai pas voulu que ce changement se fit sans vous témoigner ma satisfaction particulière des preuves de zèle & d'attachement que vous m'avez données. En me voyant de plus près, vous avez mieux connu mes intentions & mon amour constant pour le bonheur du Peuple. Je vous charge de faire connoître à vos Concitoyens mes vrais sen-

timens, & de repousser, dans toutes les occasions, les bruits injurieux que des méchans répandent contre moi & ma famille, pour exciter l'inquiétude & troubler la tranquillité.

« La Garde Nationale Parisienne a constamment donné les meilleurs exemples par son zèle infatigable pour le maintien de la tranquillité publique: je n'ai qu'à l'engager à continuer; & ce seroit avec plaisir & confiance que je marcherois moi-même avec elle pour défendre & garantir les propriétés de chaque Citoyen, & assurer le respect & l'obéissance qui sont dus aux Loix.

« Le nombre des Volontaires pour ma Garde d'honneur a été réglé de concert avec les Chefs de la Garde Nationale. En fixant ce nombre, j'ai voulu diminuer la fatigue pour les Citoyens de Paris; mais ils peuvent être sûrs de plaisir que j'aurai toujours à me voir entouré d'eux au nombre que leur zèle leur suggérera ».

Discours du Roi à sa Garde Militaire, le même jour.

MESSIEURS,

« EN prenant auprès de moi le service de ma Garde ordinaire, j'espère bien voir régner entre vous & la Garde Nationale la plus parfaite union & la cordialité la plus fraternelle, & que, par votre conduite vis-à-vis d'elle, vous me servirez à lui donner en tout temps des témoignages de la bienveillance & de l'affection particulières que je lui porte.

« Vous venez de prêter le Serment que la Constitution prescrit. Songez toujours qu'elle doit être le point de ralliement auprès de moi, & que votre attachement à la Nation & votre respect pour la Loi, sont les plus sûrs garans que vous pourrez me donner de votre dévouement pour mon service ».

Ces discours ont excité les plus vifs applaudissemens: lorsque le Roi, avec un ton touchant & tranquille, a dit à la Garde Nationale qu'il marcheroit avec elle pour défendre les propriétés, tous ces Citoyens-Soldats ont montré leur zèle à le féconder par des embrassemens affectueux. Ces signes de confiance doivent nous faire espérer que l'harmonie régnera entre la Garde Nationale & la Garde Militaire, & qu'ils emploieront la force que la Loi leur confie pour protéger les droits qui sont le principal objet d'une bonne Constitution, *Liberté, sûreté, propriété*.

PRIX DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

	Mars. 1792.			Du 15.			Du 17.		
	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.
Or du Portugal, <i>le marc</i> ..	1300	1300	1300
— de Mexique, <i>idem</i>	1280	1280	1280
— du Pérou, <i>idem</i>	1260	1260	1260
Guinée, <i>idem</i>	1300	1300	1300
Or de Ducats, <i>l'onae</i>	180	180	180
— fin, à 23 karats $\frac{3}{4}$, <i>idem</i> ..	186	186	186
— <i>Idem</i> à 20 karats, <i>idem</i>
Argent à 11 den. 20 gr. <i>idem</i> ..	98	98	98
— à 11 den. 10 gr. <i>le marc</i> ..	93	93	93
Piastres, <i>idem</i>	93	93	93

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 18 Mars.

Il faut la somme de 160 livres. f. en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.

Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 15 l. f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI rue Taranne, n° 33, Faub. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province, rendu port franc.